

NOM :

Adresse mail :

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

PREAMBULE

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte, jointe au règlement intérieur du collège, définit les conditions générales de leur utilisation ainsi que les droits et les devoirs de chacun. Elle s'applique à tout utilisateur accédant aux postes informatiques du collège.

1. Respect de la législation

L'internet, les réseaux et les services de communication audiovisuelle sont réservés aux zones de droit. La législation doit être respectée.

En particulier les principes de la loi de 1958 s'appliquent à tous.

En particulier :
 - l'interdiction de porter atteinte à la vie privée d'autrui, la

- la diffusion d'actes illicites ou dangereux,

- la provocation au suicide, la provocation à la violence ;
 - le meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ;

- la reproduction d'une oeuvre de l'esprit en

un usage que ce soit, hormis l'usage autorisé par le code de la propriété

Les valeurs fondamentales de l'Education Nationale sont : la laïcité, la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, la solidarité, la responsabilité, la transparence, la confiance, la coopération, la participation, la démocratie, la responsabilité, la transparence, la confiance, la coopération, la participation, la démocratie.

Sont interdits, et le cas échéant sanctionnés par voie réglementaire :

- le non respect des droits de la personne : l'atteinte à la dignité, la diffamation et l'injure,
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'oeuvres sans autorisation de la personne titulaire du droit d'auteur ;
- la violation du droit d'auteur ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis l'usage autorisé par le code de la propriété intellectuelle.

2. Usage du réseau

L'usage du réseau internet pédagogique est réservé à des fins éducatives et aux missions de l'Education Nationale.

Les activités répondant aux



NOM :

Adresse mail :

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES

MULTIMEDIA

SERVICES MU

PREAMBULE

La fourniture de services liés aux technologies de communication et de la communication répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte, jointe au règlement intérieur du collège, définit les conditions générales de leur utilisation ainsi que les droits et les devoirs de chacun. Elle s'applique à tout utilisateur accédant aux postes informatiques du collège.

La fourniture de services liés aux technologies de communication répond à un objectif pédagogique et éducatif. Cette charte, jointe au règlement intérieur du collège, définit les conditions générales de leur utilisation ainsi que les droits et les devoirs de chacun. Elle s'applique à tout utilisateur accédant aux postes informatiques du collège.

1. Législation

1. Respect de la législation

Les services de communication numériques ne sont pas soumis à la législation qui régit les services de communication. La législation doit y être respectée.

L'internet, les réseaux et les services de communication numériques ne sont pas soumis à la législation qui régit les services de communication. La législation doit y être respectée.

La législation de l'Éducation Nationale, en particulier les principes de liberté d'expression et commerciale s'imposent à tous.

Les valeurs fondamentales de la République, la liberté d'expression, la neutralité religieuse, politique et philosophique s'imposent à tous.

Sont sanctionnés par voie pénale :

Sont interdits, et le cas échéant sanctionnés :

· les atteintes aux droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la

· le non respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la

· l'incitation des mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, la consommation de substances interdites ;

· la diffamation et l'injure,

· l'incitation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la violence ;

· la provocation de l'incitation à la consommation de substances interdites ;

· l'apologie, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;

· la provocation à la discrimination raciale, sexuelle, religieuse, philosophique, politique ou sociale ;

· les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et génocide ;

· l'apologie de tous les crimes contre l'humanité ; la

· la négation de crimes contre l'humanité ;

· la contrefaçon de marques ;

· l'usage non autorisé de marques ;

· la contrefaçon de marques ;

· la représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit en violation du droit d'auteur ;

· la reproduction, la représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit en violation du droit d'auteur ;

· l'usage non autorisé de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis l'usage personnel, dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

· la reproduction, la représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit en violation du droit d'auteur ;

· les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis l'usage personnel, dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

2. Usage du réseau

L'usage pédagogique est réservé à des activités répondant aux missions de l'Education Nationale.

L'usage du réseau internet est réservé à des activités répondant aux missions de l'Education Nationale.